



N° 2101-2014/APS/DJA/SSACA

Date du : 18/11/2014

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant prorogation de la délibération n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod

PJ : un projet de délibération

L'assemblée de province a créé le 11 septembre dernier la commission spéciale chargée de préciser les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

L'article 1 de la délibération portant création de cette commission, prévoit que sa mission prenne fin « par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la présente délibération. ».

La mission de la commission spéciale prend donc fin le 11 décembre 2014.

Cette dernière n'ayant pu effectuer l'ensemble des auditions prévues et n'ayant pu, à ce titre, rendre ses conclusions, il est proposé par le présent projet de texte, de proroger la mission de la commission de trois mois supplémentaires.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le président de l'assemblée
de la province Sud**

Philippe Michel